

Le 21 avril 2020

Facture instrumentale : mesures de soutien pour la sortie de crise

La CSFI, adhérente à la CNAMS, regroupe de nombreux acteurs de la filière des instruments de musique qui adhèrent en leur nom ou sont membres d'associations professionnelles adhérentes à notre Chambre. La crise actuelle a mis à l'arrêt la quasi-totalité de notre secteur.

Le secteur musical, qui est notre secteur cible, est impacté lui aussi de plein fouet en France comme dans l'ensemble du monde : notre activité locale ainsi que celle à l'export est donc profondément affectée. Le sort de la facture instrumentale est étroitement lié à celui de l'ensemble de la filière musicale. Notre secteur ne retrouvera une activité normale que lorsque la vie musicale et le spectacle vivant dans son ensemble auront repris leurs cours. Il est donc indispensable que tout soit mis en œuvre pour que l'intégralité de la filière musicale soit accompagnée jusqu'à la reprise complète des activités.

De plus, une attention doit aussi être portée à tous les lieux où la musique est pratiquée : école, IME, structure hospitalière, prison, afin de soutenir et développer de telles initiatives.

La facture instrumentale est concernée par les mesures mises en place pour le soutien aux demandes PME et ETI, dégrèvements de charges et autres soutiens directs et indirects. La CSFI salue ces efforts. Mais ces aides devront accompagner les entreprises qui en ont besoin pendant le temps nécessaire.

Voici des propositions d'actions spécifiques identifiées par la filière à ce stade. Ces propositions pourront être complétées en fonction de l'évolution de la situation.

Dès que possible, dans le cadre d'un déconfinement progressif

1. Lancement d'un projet avec le Pôle Innovation de la facture instrumentale (ITEMM) pour réfléchir aux questions que soulève cette crise : manipulation, stockage, nettoyage et désinfection des instruments de musique et accessoires, pour renforcer les mesures sanitaires et d'hygiène des entreprises. L'objet sera de créer, par fonction (production, maintenance, distribution, pratique), et par famille d'instruments, des protocoles validés scientifiquement sur les mesures urgentes à déployer. Ces protocoles devront ensuite faire l'objet d'une large diffusion auprès de tous les acteurs de la filière instrumentale.

2. Autorisation de réouverture des ateliers de lutherie (tout type d'instruments) et des magasins de musique généralistes et spécialisés sur un système de rendez-vous type « drive », que ce soit pour l'achat d'instruments et d'accessoires, ou pour le dépôt et la reprise d'instruments et d'accessoires en vue d'une réparation ou d'un entretien (fiches spécifiques en cours d'élaboration).

3. Validation d'un protocole pour les interventions à domicile des accordeurs de piano

L'activité de ces professionnels n'est pas interdite à l'heure actuelle mais à l'arrêt car incompatible à ce stade avec les règles strictes de confinement. La reprise de l'activité doit pouvoir s'appuyer sur un protocole validé par les pouvoirs publics et elle doit être conditionnée à l'accès au matériel de protection nécessaire (gants, masques, blouses jetables, gel hydroalcoolique, etc.)

Au-delà, pour soutenir l'activité du secteur à partir de la reprise d'activité

Le secteur de la facture instrumentale, très lourdement impacté par les incidences de la crise du coronavirus, se prépare à une très lente reprise du marché : au-delà des mesures économiques citées en préambule, il va être

nécessaire de mettre en place des aides spécifiques et fortes pour que le secteur ne se déconstruise pas complètement dans les trimestres à venir.

4. Prolongation des aides aux entreprises au-delà du temps du confinement

La facture instrumentale est concernée par les mesures mises en place pour le soutien aux PME et ETI, dégrèvements de charges et autres soutiens directs et indirects. Pour notre secteur, le retour à un volume d'activité avant crise prendra plusieurs trimestres. Les aides devront accompagner les entreprises qui en ont besoin pendant le temps nécessaire, au besoin au-delà de 2020.

5. Soutien à l'innovation

La reprise d'activité des fabricants et revendeurs devra être accompagnée par un soutien à l'innovation afin que les entreprises s'adaptent au plus vite aux nouveaux enjeux, tant au niveau de la production, qu'au niveau de la commercialisation, ou qu'à la mise en place de nouveaux protocoles sanitaires.

- Achat de matériels issus des nouvelles technologies facilitant l'automatisation de certaines tâches à risques ou peu valorisantes pour l'employé et améliorant la productivité.
- Acquisition de matériels numériques par le secteur artisanal permettant un positionnement sur de nouveaux marchés.
- Achats des équipements nécessaires à la mise en place des nouveaux protocoles sanitaires.

6. Soutien direct à l'achat d'instruments de musique par la mise en place d'une prime de 1000 euros

Les revenus des musiciens professionnels ou amateurs ont fondu en 2020 et leur propension à l'achat d'instruments va en être fortement impactée. Les ventes d'instruments risquent un effondrement en quantité ou en qualité au bénéfice des instruments importés de Chine moins chers et moins fiables.

Un support temporaire (Semestre 2-2020 à Semestre 1-2021) est donc indispensable au soutien de la demande. A titre d'exemple, l'Italie a mis en place, il y a quelques années la prime *Stradivari* sous forme d'un crédit d'impôt ou de TVA pour le revendeur à hauteur de 1 000 euros. Cette prime a été très efficace pour booster les ventes d'instrument de musique. Nous recommandons la mise en place d'un système équivalent en France.

7. Soutien aux salons spécialisés et aux exposants de ces salons dès que la situation sanitaire le permettra

Les salons spécialisés sont des moments importants de rencontres, de présentation et de prises de commandes pour les fabricants d'instruments. Les salons internationaux les plus importants comme les salons nationaux ou les plus petits ont été annulés. C'est un véritable drame pour un certain nombre de luthiers et facteurs d'instruments dont l'activité dépend des ventes et prises de commandes qui se font dans ce cadre. Par ailleurs, les salons sont aussi des moments privilégiés pour communiquer sur les activités auprès d'un large public.

Des aides exceptionnelles doivent être prévues pour l'organisation de tels événements ainsi que des aides directes aux fabricants pour leur permettre d'y exposer.

8. Appel aux collectivités locales pour qu'elles investissent dans l'entretien et le renouvellement des packs instrumentaux de leurs écoles de musique et écoles en faisant travailler tous les acteurs du territoire

Un tel soutien aura un effet direct pour le maintien d'un réseau de proximité, indispensable à la survie du secteur mais aussi à la vie musicale et culturelle. Une évolution des pratiques constatées devra se faire en favorisant des investissements durables dans des instruments d'une qualité adaptée aux usages attendus plutôt que des achats aux moins-disants.

9. Pass Culture : extension et diffusion nationale

Les premiers résultats de l'utilisation des 200 euros du pass Culture destinés à l'achat de biens culturels montrent que les instruments de musique y ont pris toute leur place.

C'est donc un outil pertinent pour dynamiser les achats ou les locations d'instruments de musique auprès des ateliers de proximité. Une attention particulière devra être portée à booster ce dispositif, afin qu'une diffusion nationale soit effective au plus vite pour en étendre la liste des bénéficiaires.

10. Soutien à l'export

Les instruments de musique et accessoires fabriqués en France par les petites et moyennes entreprises sont principalement destinés à l'export. Ces exportations sont impactées de plein fouet par la crise actuelle mettant en danger la survie même de ces entreprises qui exportent pour la plupart entre 80 % et plus de 90 % de leur production.

Cette production haut de gamme doit pouvoir retrouver sa place sur les marchés internationaux. Or il est probable qu'on assiste à un recentrage des modèles économiques vers des productions nationales. Un soutien tant économique que politique sera nécessaire pour que ces instruments et accessoires reconnus pour leur très haute qualité puissent continuer à traverser les frontières et équiper les musiciens du monde entier. C'est un enjeu tant au niveau économique que pour le rayonnement culturel de la France.

11. Accompagnement des professionnels en difficulté

De nombreuses structures étaient déjà extrêmement fragiles avant la crise du COVID 19, les professionnels doivent être accompagnés pour les diagnostics sur les possibilités de survie ou non de leur structure.

Beaucoup d'entre eux vont être amenés à devoir envisager des changements de carrière. Ces professionnels sont hautement qualifiés et possèdent de grandes compétences dans des niches très spécifiques.

Il faut mettre en place des modules d'accompagnement spécialisés et des formations dédiées pour leur permettre d'envisager d'autres projets en sachant valoriser les expériences et compétences acquises. D'autres professionnels devront renforcer leur structure, aborder une période de fragilisation financière, repartir en prospection auprès de nouveaux clients... Forts d'un marché par réputation souvent assez stable, ces professionnels ne sont pas toujours armés pour mettre en place les mesures soutenant leur reprise d'activité : gestion de trésorerie, ensemble des démarches d'aides aux entreprises, politique de tarification, démarchage, visibilité, révision d'un site internet... Des modules courts, très opérationnels, sur des enjeux de gestion et de marketing à court terme doivent pouvoir les aider dans cette période économique transitoire.

De tels modules peuvent être portés par notre CFA de référence, l'ITEMM, et s'appuyer sur les fonds CPF. Ils doivent évidemment être concertés et co-construits avec les organisations dédiées (Pôle Emploi, AFDAS, conseils régionaux, etc.).